



ENVIRONNEMENT
CÔTE · NORD

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Conservation des écosystèmes

Que s'est-il passé avec certains projets nord-côtiers ?

Sept-Îles, le 15 octobre 2021 — Environnement Côte-Nord souhaite profiter de l'occasion offerte par la mobilisation autour de *La Grande Marche pour la protection des forêts*, qui se tient cette semaine, pour réclamer un changement d'approche et une plus grande transparence dans les dossiers de protection de la biodiversité sur la Côte-Nord et au Québec.

Environnement Côte-Nord, qui suit ce dossier depuis de nombreuses années, a manifesté à plusieurs reprises son désarroi face au rejet de certains territoires proposés dans le cadre de travaux de concertation régionaux. L'an dernier, alors que le dossier des aires protégées avait suscité beaucoup d'enthousiasme en raison de l'annonce de l'atteinte de la cible de 17 % de protection du territoire québécois, nous avons tout de même déploré l'abandon de plusieurs projets importants. Paradoxalement, certains de ceux-ci avaient fait l'objet d'un communiqué d'intention en août 2018 de la part du gouvernement du Québec, dont les réserves de biodiversité projetées de l'Archipel-des-Sept-Îles et du Marais-de-la-Baie-de-Sept-Îles. Il semble que l'argument invoqué pour leur rejet soit des effets sur la possibilité forestière.

« Si c'est le cas, cela défie toute logique. Ce sont des territoires à haute valeur pour la conservation où la pratique d'activités de récolte, ligneuse ou autre, semble improbable, voire impossible, compte tenu des conflits d'usage que cela entraînerait. De plus, le potentiel forestier de ces territoires apparaît dérisoire, pour ne pas dire, dans le contexte, inexistant. »

- Sébastien Caron, directeur général, Environnement Côte-Nord.

D'ailleurs, plusieurs positions et décisions gouvernementales des dernières années nous paraissent aller à l'encontre d'éléments au cœur de la *Stratégie d'aménagement durable des forêts*, particulièrement en ce qui a trait à la troisième orientation du défi « *Un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes* », soit « *Contribuer au développement et à la gestion durables d'un réseau d'aires protégées efficace et représentatif de la biodiversité* ». À plusieurs reprises dans les dernières années, les Québécois ont démontré ne plus vouloir d'une économie qui s'oppose à la protection des écosystèmes qu'ils valorisent collectivement. *La Grande Marche pour la protection des forêts*, et les diverses activités associées, n'en sont, à notre avis, qu'une manifestation probante.

Aussi, nous demandons au gouvernement du Québec de revoir son approche quant à la protection des territoires à forte valeur de conservation et, dans le cas précis de l'archipel des Sept Îles et du marais de

la baie des Sept Îles, d'assurer la protection de ces territoires essentiels à la vitalité économique de la communauté et à la qualité de vie de ses citoyens. À tout le moins, nous croyons qu'il serait primordial que la population puisse connaître les raisons qui amènent celui-ci à rejeter des projets issus de processus de concertation régionaux qu'il a lui-même initié, et pour lesquels des citoyens et organismes ont fourni temps et efforts.

Enfin, nous réitérons notre demande concernant la relance du projet de parc national du lac Walker, un autre projet d'aire protégée de la région qui a été mis sur la glace en 2020 sans qu'aucune explication n'ait été fournie aux partenaires. Rappelons que ce projet, issu d'une concertation entamée en 2006, est fortement appuyé par le milieu. En plus de la contribution importante que pourrait amener ce joyau nord-côtier au réseau des aires protégées du Québec et à celui des parcs nationaux, il comblerait un manque flagrant d'infrastructures touristiques dans la région et serait un levier économique depuis longtemps réclamé par celle-ci. Nous croyons que ce projet pourrait contribuer efficacement aux objectifs d'une économie verte, prospère et solidaire pour le Québec. Les mois de pandémie nous ont d'ailleurs montré à quel point les Québécois ont besoin de se ressourcer en nature. Nous croyons également que le tourisme durable peut être un important moteur de développement au sein de nos collectivités.

— 30 —

À propos d'Environnement Côte-Nord

Environnement Côte-Nord est un organisme sans but lucratif actif dans la région depuis maintenant près de 30 ans. Issu du milieu et autonome, il a le mandat de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Par son action, empreinte de rigueur, respect et ouverture, il favorise la prise en compte des enjeux et préoccupations environnementales dans le développement régional.

Source :

Sébastien Caron, directeur général
Environnement Côte-Nord

Demande d'entrevues :

Caroline Cloutier, directrice générale adjointe

ccloutier@crecn.org

418.962.6362 option 1